

# Visite ministérielle Qualité du milieu de vie en CHSLD Rapport

#### Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CENTRE D'HEBERGEMENT ST-JOSEPH		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	141
Établissement	CIUSSS DE L'ESTRIE – CHU DE SHERBROOKE	Adresse	611, BOULEVARD QUEEN VICTORIA
Région	Estrie	Ville	Sherbrooke

#### Informations sur la visite

Date de la visite	16 mai 2023
Nbre de résidents le jour de la visite	155

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe ministérielle est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

Le Ministère encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

#### Accueil du résident et des personnes proches aidantes



S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'mplication des personnes proches aidantes.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Des actions structurées sont</li> </ul>		
mises en place pour favoriser		
l'intégration des résidents et		
l'implication des personnes		
proches aidantes.		

# Droits des résidents et personnes proches aidantes





Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers).

Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>L'installation fait la promotion des droits des résidents en informant le résident et ses proches de l'existence du comité de résidents et du commissaire aux plaintes et à la qualité des services.</li> <li>Le comité de résidents a réalisé une activité de promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et les droits des résidents, au cours de la dernière année.</li> </ul>		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie.</li> <li>Un mécanisme structuré est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.</li> </ul>		

#### Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches;

Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs; les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	.,, .,,	.,
<ul> <li>Des activités d'information ou de</li> </ul>	<ul> <li>Des activités d'information</li> </ul>	S'assurer de développer les connaissances des
sensibilisation sont offertes en lien	ou de sensibilisation afin de	différents acteurs impliqués auprès des résidents afin
avec les troubles neurocognitifs	favoriser la bientraitance et	d'offrir une approche adaptée aux besoins des résidents.
majeurs et les soins palliatifs et de	contrer la maltraitance ne	
fin de vie	sont pas offertes sur une	
	base régulière aux résidents	
<ul> <li>Le personnel connait l'obligation</li> </ul>	et à leurs proches.	
de signaler lors d'une situation de		
maltraitance.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel répond	Certains membres du	2. S'assurer que le personnel démontre de la courtoisie
promptement aux besoins et	personnel ne présentent pas	auprès des résidents.
demandes du résident.	suffisamment de courtoisie	
	lorsqu'ils interviennent	
• Le personnel respecte l'intimité	auprès du résident.	
du résident.		

# **Pratiques cliniques**



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie; la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontre interdisciplinaire.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Le formulaire Histoire de vie est complété pour les résidents et mis à la disposition des différents acteurs du milieu de vie.</li> <li>La pratique du PAB accompagnateur est actualisée.</li> </ul>		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	<ul> <li>Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les résidents, mais ne respecte pas le délai prévu à la procédure de l'établissement.</li> </ul>	S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident est réalisée.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Des actions sont mises en place pour accompagner les résidents et soutenir les proches lors de l'étape des soins palliatifs et de fin de vie.</li> </ul>		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques.</li> <li>L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours.</li> <li>Le matériel pour l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des infections est accessible et disponible.</li> </ul>		

## Activité repas



Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger.

Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
L'ambiance, lors du repas, favorise le plaisir de manger.	La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, plus de vingt minutes avant le début de l'activité.	4. S'assurer que les résidents ne soient pas en attente plus de vingt minutes avant le début du repas.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel nomme le menu servi aux résidents.		
Un menu alternatif est disponible		
et proposé au résident qui ne		
s'alimente pas ou qui le demande.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Le rythme du résident est respecté.</li> </ul>		
• Le personnel encourage le		
résident qui a besoin de		
stimulation pour s'alimenter.		
Le personnel est attentif aux		
besoins de l'ensemble des		
résidents.		

### Milieu de vie





Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;



Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;

Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le comité milieu de vie est actif		
et constitué de différents acteurs		
impliqués auprès des résidents.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les lieux sont adaptés aux	<ul> <li>L'aménagement des lieux</li> </ul>	5. S'assurer d'aménager les lieux afin d'offrir un milieu de
besoins des résidents et des	physiques ne permet pas au	vie accueillant et chaleureux pour les résidents et ses
proches.	résident de se sentir chez	proches.
	lui.	
<ul> <li>Les lieux sont propres et bien</li> </ul>		
entretenus.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le milieu de vie est animé et	<ul> <li>Les activités individuelles</li> </ul>	6. S'assurer d'offrir quotidiennement aux résidents des
offre aux résidents la possibilité de	et de groupe ne sont pas	activités stimulantes, significatives et adaptées.
réaliser des activités spontanées de	offertes sur une base	
nature sociales ou	quotidienne.	
occupationnelles.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul> <li>Des bénévoles sont engagés</li> </ul>		
envers les résidents.		
<ul> <li>Différents partenaires de la</li> </ul>		
communauté sont impliqués sur		
une base régulière dans le milieu		
de vie.		

## Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites ministérielles. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.